



Risques liés aux animaux autres que les insectes



(Extrait des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique - 2022)

À l'exception des animaux répondant aux conditions réglementaires d'importation (espèces dont le commerce est autorisé, statut sanitaire et vaccinal faisant l'objet d'un certificat officiel), l'importation d'animaux domestiques ou sauvages est strictement interdite et peut donner lieu à des sanctions pénales et financières lourdes.

Animaux venimeux

Les animaux venimeux (serpents, autres reptiles, batraciens, poissons, coquillages) provoquent des envenimations ou des intoxications.

Il est recommandé de ne pas toucher ces animaux. Comme pour les arthropodes venimeux, toute piqûre ou morsure qui entraîne des troubles importants nécessite une visite au service des urgences le plus proche.

Se renseigner localement sur les risques de toxicité des poissons de mer (ciguatera).

Mammifères et oiseaux

Les lésions causées par morsure, griffure ou coup de bec sont les dommages les plus importants causés par les mammifères et les oiseaux mais de nombreuses zoonoses peuvent également être transmises à l'être humain. Certaines sont graves, voire mortelles.

La règle générale est de ne pas approcher les animaux, même familiers, même jeunes, même morts, de ne pas les caresser, de ne pas boire leur lait ou des laitages non pasteurisés, et de ne pas les nourrir (car c'est là que le risque de morsure est le plus élevé).

Après morsure, griffure ou simple léchage sur une peau lésée ou une muqueuse, il est important de laver la plaie ou la zone léchée à l'eau et au savon, d'appliquer un antiseptique, puis de contacter les structures médicales locales qui prendront, si besoin, des mesures de prophylaxie post-exposition et vérifieront la validité de la vaccination contre le tétanos.

Lors de contacts avec des animaux en liberté, il est important de consulter rapidement car les animaux peuvent être porteurs dans leur cavité buccale (salive) de différentes bactéries (en particulier *Streptococcus pyogenes*; *Staphylococcus aureus*) ou de virus (en particulier rage chez les chiens et les singes ; herpès B chez les singes en Asie; virus Monkeypox, virus Marburg et virus Ebola chez les singes en Afrique).

En ce qui concerne la rage, le chien est le principal réservoir du virus dans les pays en développement mais tous les mammifères peuvent être atteints, notamment les chauves-souris et les singes. Le virus peut être transmis par un animal qui ne présente pas encore les symptômes de la maladie : il est donc contaminant avant d'être malade. Il existe un vaccin contre la rage.

En cas de morsure par un singe (de 2 à 20% des morsures animales dans le monde), le risque de méningo-encéphalite à virus herpès simien (le virus de l'herpès B, très proche du virus herpès simplex de type 1) doit aussi être évoqué (en particulier dans le cadre de séjours en Asie où le portage du virus chez ces animaux est élevé, jusqu'à 80% des singes macaques dans les sites touristiques en Indonésie). Un traitement post-exposition par valaciclovir (1 g/8 h, à débiter dans les 5 jours après exposition, pendant 2 semaines) est possible.

Lors de séjours en milieu sauvage en Afrique il existe aussi des risques d'infection par le virus monkeypox (le virus est présent chez 5 à 10% des grands singes) et par des virus des fièvres hémorragiques (Ebola, Marburg). Contre le virus monkeypox un traitement par cidofovir est en cours d'évaluation. Des vaccins et traitements post-exposition contre les virus Ebola et Marburg sont en cours d'évaluation. Quatre vaccins sont autorisés (2 en Europe, 1 en Russie et 1 en Chine).

Pour les personnes qui voyagent dans le Nord de l'Afrique (Tchad, Soudan, Somalie, Maghreb, Machrek) ou la péninsule arabique, le risque de rage existe aussi lors de contact avec des camélidés (0,2% des chameaux infectés). Il existe aussi un risque d'infection par le virus camelpox et le coronavirus MERS-CoV (90% des chameaux de la péninsule arabique). Au niveau bactérien, les chameaux peuvent transmettre la coxiellose (jusqu'à 60 à 80% des animaux au Tchad, au Soudan, en Algérie, dans la péninsule arabique), la brucellose (10-25% des dromadaires) et la tuberculose.